Soixantième année. - N ° 220 A Lundi 16 et mardi 17 novembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 5754

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PERPIGNAN

Extrait de jugement

Date : 12 octobre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC PONT DE LA BRECHE.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 2, quai Alain Gerbault, 66420 Le Barcarès.
Complément de jugement : "ordonnance de Madame la Présidente du tribunal judiciaire de Perpignan en date du 12 octobre 2026 prorogeant pour une durée de douze mois supplémentaires à compter du 24 septembre 2026, soit jusqu'au 23 septembre 2027, la mission de l'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires LE PONT DE LA BRECHE située 2, quai Alain Gerbault, 66420 Le Barcarès au visa des articles 29-1 et suivants de la loi du 10 juillet 1965". N° RG : 22/554